



Circulez à droite sur les pistes multifonctionnelles !

Quels que soient la direction de votre déplacement et votre mode de transport actif : la marche, le vélo, les patins à roues alignées ou le fauteuil roulant motorisé, vous devez toujours **garder la droite** sur les [pistes multifonctionnelles du territoire](#), sauf pour contourner un obstacle ou effectuer un dépassement.

Dans les deux cas, assurez-vous que la voie est libre et que la manœuvre permet une **distance sécuritaire** avec les autres usagers avant d'emprunter la voie de gauche, puis regagnez la droite une fois votre mouvement complété.

Signalez vos intentions !

Afin d'être bien certain ou certaine que votre intention de vous déplacer vers la gauche est comprise de ceux qui vous entourent, communiquez-la clairement. Par exemple, si vous circulez à vélo, avisez-les verbalement avec un message concis comme « Attention, gauche ! » et utilisez le même code gestuel que pour un virage, soit le bras gauche allongé pour signifier un déplacement vers la gauche et le bras droit allongé ou la main pointant vers le haut pour vous diriger vers la droite. Enfin, si votre bicyclette, trottinette ou aide à la mobilité motorisée (fauteuil roulant électrique, triporteur ou quadriporteur) est munie d'une sonnette ou d'un klaxon, pensez à l'actionner afin d'attirer l'attention des autres usagers.

Ces signaux de communication permettent d'éviter des manœuvres brusques et imprévisibles, et donc contribuent à réduire les risques d'incidents sur les pistes multifonctionnelles.

Circulez en ligne droite!

En plus de devoir rouler en file, à la droite des pistes, les cyclistes, les patineurs à roues alignées, les planchistes et les adeptes de la trottinette sont tenus de se déplacer en ligne droite, sans louvoyer, c'est-à-dire faire des zigzags entre les voies de droite et gauche ou les autres usagers. De cette façon, on s'assure également de rendre les mouvements de chacun prévisibles.

Ne vous arrêtez pas sur la droite !

Peut-être avez-vous l'habitude de demeurer à droite de la piste lorsque vous devez vous immobiliser, pensant que les autres usagers pourront vous contourner par la gauche ? Or, un tel comportement est plutôt susceptible de gêner la circulation et de causer des incidents. Lors d'un arrêt ou en cas de chute, déplacez-vous en dehors de la piste afin d'éviter ces désagréments.

Notez par ailleurs que la rue n'est pas non plus un endroit sécuritaire où vous immobiliser. Au besoin, veuillez vous rendre dans un endroit sans danger pour vous et pour les autres usagers de la route. Par exemple, rangez-vous sur un espace gazonné en bordure de la chaussée.

Sur les pistes cyclables ou la chaussée

Comme c'est le cas sur les pistes multifonctionnelles, les citoyens doivent se tenir à l'extrême droite des pistes cyclables lors de leurs déplacements. Sur la chaussée, les cyclistes, les utilisateurs d'aides à la mobilité motorisées et les adeptes de la trottinette sans moteur doivent rouler du côté droit, le plus près possible de la bordure.

Bien qu'ils doivent circuler à droite sur les pistes multifonctionnelles, les piétons et les coureurs sont tenus de se déplacer à l'extrême gauche de la chaussée, dans le sens inverse à la circulation. Enfin, n'oubliez pas que les patins à roues alignées et les planches à roulettes y sont interdits. Le non-respect de cette règle est passible d'une amende variant entre 80 \$ et 100 \$. Pour en savoir plus, consultez le site de la [Société de l'assurance automobile du Québec \(SAAQ\)](#).

Cette capsule d'information fait partie des actions prises pour sensibiliser la population de Saint-Basile-le-Grand à la sécurité routière dans le cadre de la campagne de sensibilisation municipale « Partageons nos pistes en toute sécurité ! ». Pour en savoir plus, visitez le villesblg.ca/partagezlaroute.